



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 18/2016

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

Interpellation de M. Marcel David YERSIN
« 4^e Adaptation du Plan Directeur Cantonal (PDCn)
et révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LATC) »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 3 novembre 2016, Monsieur le Conseiller communal Marcel David Yersin a déposé une interpellation.

Cette interpellation posait les questions suivantes :

La Commune de Villeneuve, à l'instar de nombreuses communes, principales entités touchées, a-t-elle contribué d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de ce dossier particulièrement complexe ?

La Commune de Villeneuve n'a pas directement participé au 4^{ème} projet de révision du Plan directeur cantonal (PDCn). Une prise de position des communes a été envoyée au travers de l'Union des Communes vaudoises (UCV) en mars 2016, dans le cadre d'une procédure de consultation.

Quelle estimation la Municipalité fait-elle quant à l'impact de ces projets de révision sur la planification territoriale de Villeneuve et plus particulièrement du secteur du Haut-Lac ?

La planification territoriale est ramenée à l'échelon de l'agglomération Rivelac (Riviera et Haut-Lac) pour une coordination régionale. L'objectif consiste à répartir dans le temps les projets urbanistiques sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération et ainsi être conforme au PDCn. Un comité de pilotage (COFIL, politique) et un bureau technique de coordination (BTC, technique) constituent les organes de coordination de l'agglomération Rivelac.

En quoi les procédures nouvelles permettront-elles de faciliter la réalisation de projets en cours ou à venir (PDL Gare, collège intercommunal, Grands Vergers, Poterlaz) ?

Aujourd'hui, les possibilités et les critères pour le dépôt de dossiers de construction ont déjà été validés dans le cadre des agglomérations. De plus, les zones pouvant faire l'objet d'un plan d'extension sont connus du canton. Un effort particulier des services cantonaux sera donné dans le traitement de ces demandes. Pour les dossiers particuliers prévus sur le territoire de la Commune de Villeneuve, ceux-ci seront traités avec diligence.

Selon l'art.15 LATC, les communes auront à adapter leurs zones à bâtir aux besoins des perspectives démographiques à 15 ans. Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour Villeneuve ?

Pour la Commune de Villeneuve, il s'agit de poursuivre les planifications selon le tableau de planification validé par le COPIL de l'agglomération Rivelac. Il sera nécessaire dans un proche avenir d'engager un processus visant à la révision du Plan général d'affectation (PGA). Cette dernière révision doit entrer en vigueur au plus tard en 2021.

Nom du plan	Type	Etat	Habitants PQ/PPA en vigueur	Habitants Horizon 2016-2022	Habitants Horizon 2022-2030	Habitants Horizon 2030-2040	Total habitants
Les Fourches	PPA	En vigueur	250				250
Carroz-Derrière I	PQ	En vigueur	118				118
Carroz-Derrière II	PQ	Intention		118			118
Cure-Lac	PQ	Enquête		129			129
Secteur Lac	PQ	Intention			295		295
Tour-Rouge	PQ	Intention			52		52
Sous-la-Tour-Rouge	PQ	Intention				130	130
		TOTAL	368	247	347	130	1'092

CONCLUSION

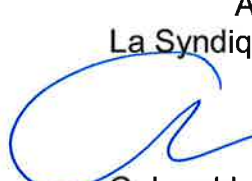
Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :

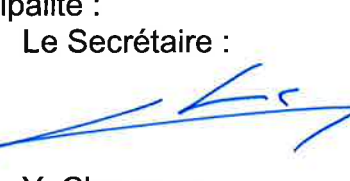
- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'interpellation de M. Marcel David YERSIN « 4^e Adaptation du Plan Directeur Cantonal (PDCn) et révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LATC) »


Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 22 novembre 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  C. Ingold

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



The seal of the Municipality of Villeneuve is circular with a double border. The outer border contains the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'DE VILLENEUVE' at the bottom, separated by two small stars. The inner circle features a coat of arms with a shield, a crown on top, and a banner below it with the motto 'LIBERTE ET PATRIE'. Above the shield, the word 'DIEU' is visible. The entire seal is centered between the two signatures.

Délégué de la Municipalité : M. Dylan Karlen, Municipal

Villeneuve, le 22 novembre 2016/DK